

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AMENDEMENT AUX STATUTS DE L'APRFAE :

Recommandation du Conseil d'administration et mise au point
concernant la décision AG2425-005

RECOMMANDATION DE MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Que l'assemblée générale adopte la modification à l'article 6.1 et à la clause 6.6.7 des statuts de l'APRFAE à l'effet de changer le nom du *Comité des alliées et alliés de la diversité sexuelle et de genre (LGBTQ2+)* et le remplacer par *Comité LGBTQ2+*.

MISE AU POINT TOUCHANT LA DÉCISION AG2425-005

Plusieurs recommandations ont été adoptées lors de la tenue du congrès de la FAE de juin 2025 concernant le financement de l'Association.

Une proposition concernant le soutien financier de l'Association a été mise au jeu par le comité exécutif de la FAE. Voici un extrait de cette recommandation : « Que la FAE s'engage à soutenir financièrement l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE), et ce, jusqu'au 31 août 2036... ».

À la suite du Congrès, le comité des statuts de l'Association a proposé à l'assemblée générale une modification à nos statuts pour être conforme à ceux de la FAE.

Voici la recommandation adoptée par l'assemblée générale du 5 novembre 2025 : « Biffer « Congrès de juin 2025 et remplacer par 31 août 2036 » Ce qui donne « **Advenant que l'Association se désaffilie ou soit exclue de la Fédération (FAE), d'ici le 31 août 2036...** ».

Lors de la réunion du Conseil fédératif de la FAE tenue en décembre 2025, les personnes déléguées ont adopté le procès-verbal de la réunion du Congrès. La recommandation D-110 se lit comme suit « Que le Congrès de juin 2034 se prononce sur l'appui à accorder à l'Association après le 31 août 2036 » La recommandation initiale avait donc été amendée lors de la tenue du Congrès.

Le Conseil d'administration a été saisi de la difficulté par la présidente de l'Association lors de sa réunion de décembre 2025.

Le conseil d'administration a donc décidé de faire les concordances appropriées dès le 20 janvier 2026 et faire rapport lors de l'assemblée générale d'octobre 2026.

Les statuts de l'Association modifiés par le conseil d'administration le 20 janvier 2026 se lisent maintenant comme suit : « **Advenant que l'Association se désaffilie ou soit exclue de la Fédération (FAE) d'ici juin 2034...** ».

Michel Paquette

Responsable politique du comité des statuts